



Obtention d'une carte de séjour

Par **jejejo**, le **28/01/2008** à **16:59**

Bonjour à tous.

Je suis français. J'ai eu un enfant avec une femme gabonaise. Notre enfant est donc français. Mais nous avons eu beaucoup de mal à avoir un visa pour mon amie (nous ne sommes pas mariés).

Nous avons finalement obtenu un visa court séjour de 3 semaines seulement.

Comment pouvons nous obtenir (si c'est possible) une carte de séjour ou prolongation de visa?

Quels sont les critères pour obtenir une carte de séjour, même temporaire? Le fait d'être la mère d'un enfant français suffit il?

Par **Nedj**, le **04/02/2008** à **10:27**

Bonjour,

Il faudrait déposer une demande de titre de séjour sur le fondement de la vie privée et familiale en France.

Cependant, pour demander une telle carte il faut être entré régulièrement sur le territoire, justifier de liens forts sur le territoire français, d'absence d'attaches dans le pays d'origine ... Le simple fait d'être parent d'un enfant français ne suffit pas, il faut en outre prouver que l'on subvient effectivement aux besoins et à l'éducation de l'enfant...

Si vous étiez mariés la solution aurait été plus simple...